



Cent pour Un - Pays Royannais

Objet : Demande de subvention 2023

Monsieur Raphaël Gérard
Député de la Charente-Maritime (4e circonscription)
Permanence parlementaire
43 Rue Sadi Carnot
17500 Jonzac

Mercredi 1^{er} mars 2023

Monsieur le Député,

L'association Cent pour Un – Pays Royannais est une association œuvrant dans les domaines caritatif et humanitaire et a été reconnue association d'intérêt général par la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime le 6 juillet 2022.

Sa mission principale est de soutenir, d'accompagner et d'amener à l'autonomie des personnes ou des familles (hôtes de l'association) qui se trouvent en Pays Royannais, demandent le statut de réfugié, l'ont acquis ou se l'ont vu refuser, sont en situation de précarité et veulent s'intégrer à la société française.

Le Pays Royannais avec ses trois centres d'accueil pour réfugiés (Corme-Ecluse, Etaules et La Tremblade) est plus particulièrement exposé à une augmentation du nombre de personnes issues de ces centres qui, n'ayant pu obtenir le droit d'asile et les aides associées, « errent » sur son territoire. Elles deviennent sans domicile fixe et, faute d'aide et face aux difficultés croissantes pour survivre, peuvent s'enfoncer dans, ou s'exposent à la délinquance.

L'association qui œuvre depuis pratiquement deux ans, accompagne aujourd'hui 3 familles parentales et 3 personnes seules, issues de ces centres, pour un total de 10 personnes de nationalités différentes.

L'aide est adaptée au profil de chaque famille ou personne, et peut comprendre :

- une aide financière,
- la recherche de logement avec prise en charge du loyer, de l'assurance et des charges (fluides),
- des cours de français,
- le soutien scolaire pour les enfants,
- le transport pour les soins médicaux,
- l'assistance aux démarches administratives et juridiques ...

Adresse de correspondance (Présidence)
Françoise VALDIVIA
11 quereux de Griffarin
17600 SAINT ROMAIN DE BENET
Domicile : 05 46 06 30 58
E-mail : feval@orange.fr

Cent pour Un - Pays Royannais
Association Loi 1901 déclarée numéro W172008808 - Sous-Préfecture de Rochefort le 7 avril 2021
SIRET : 910 057 660 00011
Siège : Maison des Associations de Royan - 61bis rue Paul Doumer - 17200 Royan
Mél : centpourun.pr@gmail.com
Site : <https://www.100pour1royannais.fr/>

Mais en plus de ces aides matérielles, l'association à travers ses bénévoles apporte à ses hôtes un soutien moral indispensable facilité par un suivi quotidien de chaque famille ou personne hôte par leurs référents et tout un réseau social.

Elle leur permet de développer les valeurs morales de la vie en société pour qu'elles s'adaptent à notre culture, évoluent vers l'autonomie et l'intégration dans notre société française. Plusieurs d'entre elles, malgré leurs difficultés, sont devenues bénévoles à la Croix-Rouge ou au Restos du Cœur. Certains ont intégré un club de football et l'un participe à l'entraînement des jeunes en assistance à l'équipe d'encadrement.

Nos hôtes sont des ressources potentielles en devenir pour les métiers en tension du Pays Royannais comme la restauration, l'ostréiculture ou encore la viticulture. Mais il leur faut d'abord obtenir les papiers. Un seul de nos hôtes a aujourd'hui obtenu le droit d'asile et entre progressivement dans le droit commun. Il travaille aujourd'hui dans les vignes. Mais il a toujours besoin d'accompagnement, notamment pour trouver un emploi fixe. Un autre, avant de se voir refuser ce droit d'asile, travaillait dans un restaurant de la côte royannaise où il était fort apprécié.

Notre association ne vit que par les dons qu'elle reçoit et qui sont totalement consacrés à ses hôtes. Les bénévoles de l'association, dont certains élus municipaux, pour ne pas grever le budget de celle-ci, lui font dons de leurs frais de déplacement (de l'ordre de 7000 km en 2022).

Sans aide complémentaire, l'association a atteint sa capacité d'accueil et de fonctionnement. Mais d'autres familles attendent son aide et c'est la raison pour laquelle nous recherchons des subventions pour poursuivre notre mission. La prise en charge d'une famille parentale avec un seul enfant ou d'une personne seule, sans revenu, revient à 8 400€/an (logement solidaire avec charges).

C'est dans ce cadre, Monsieur le Député, que je vous prie de bien vouloir accéder à notre demande de subvention de fonctionnement dont le montant est laissé à votre jugement.

Veillez, Monsieur le Député, agréer mes salutations distinguées



Françoise VALDIVIA
Présidente

Pièces jointes :

- Statuts de l'association
- Liste des personnes en charge de l'association
- Compte rendu financier 2022 de l'association
- RIB de l'association
- Déclaration au journal officiel